



Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	34
Date de la convocation	14/11/2023
Certifié exécutoire le	21/11/2023
Date d'affichage	21/11/2023
Envoyé en préfecture le	21/11/2023

Le vingt novembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves,

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : Bezeau Sophie, GAGE Pascal,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean François, VERGNE Patrick

EXCUSES : BONNET TENEZE Véronique (donne procuration à BEZEAU Sophie), BOURDARIAS Sophie, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie, JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté), TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane

Secrétaire : Coignac Gérard.

180-2023 Délibération modificative n°3 du Budget Déchets

En raison d'une insuffisance des crédits nécessaires au 012 au regard des éléments suivants :

- Augmentation des salaires en 2023 (avancement échelons)
- Rattrapage des bas salaires avec 2 hausses du SMIC dans l'année
- Prolongation d'un salarié saisonnier pour permettre au chef d'équipe collecte de libérer du temps dans le cadre du programme de réduction des déchets incinérés qui sera mis en place en 2024

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- De modifier le budget déchets 2023 selon le virement de crédit suivant :

BUDGET DECHETS SECTION de FONCTIONNEMENT :

Dépenses au compte 60622 CARBURANTS :	- 10 000 €
Dépenses au compte 61551 ENTRETIEN MATERIEL ROULANTS:	- 3 000 €
Dépenses au compte 6237 PUBLICATIONS:	- 5 000 €
Dépenses au compte 657363 SUBV FONCT ETABL A CARACTERE ADMINIS:	- 12 000 €
Dépenses au compte 022 DEPENSES IMPREVUES :	- 6 000 €

Soit au chapitre 011– 36 000 €

Dépenses au compte 64111 REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES :	+ 13 500 €
Dépenses au compte 64131 REMUNERATION NON TIT. :	+ 13 500 €
Dépenses au compte 6451 : COTISATIONS A L'URSSAF :	+ 8 000 €
Dépenses au compte 6454 COTISATIONS AUX ASSEDIC :	+ 1 000 €

Soit au chapitre 012 + 36 000 €

Fait à Treignac le 11/12/2023
Le Président Philippe JENTY

